



LES
RENDEZ-VOUS
DE L'HISTOIRE

RWANDA : Il y a 27 ans, le génocide des Tutsi

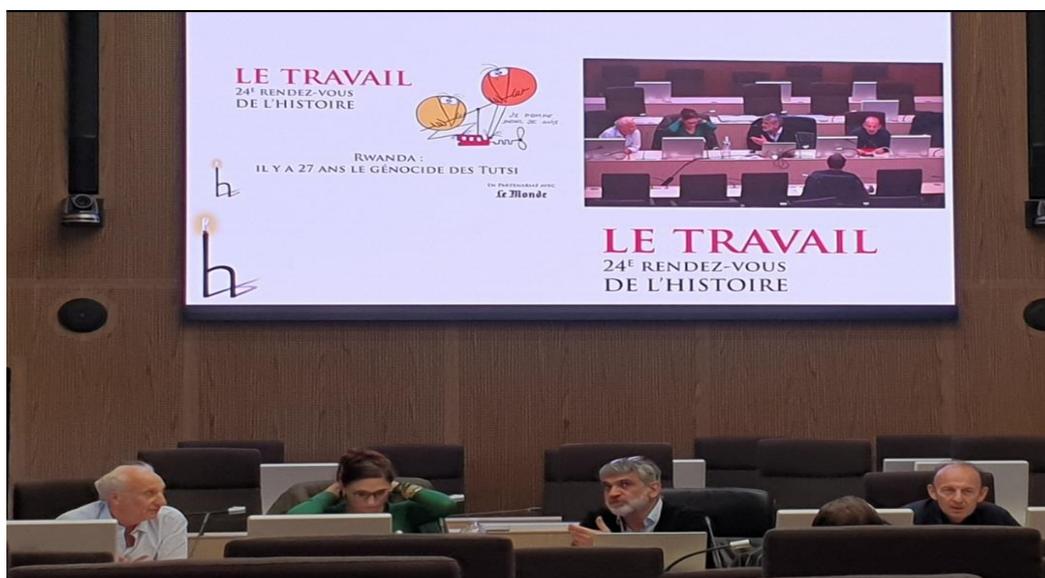
Une table ronde, en partenariat avec le journal *Le Monde*, a eu lieu le vendredi 8 octobre 2021 à Blois, modérée par Gaïdz MINASSIAN, journaliste au Monde et enseignant à Sciences Po Paris. Trois intervenants nous ont fait état de leurs recherches et de leur expertise sur un sujet essentiel : le génocide des Tutsi au Rwanda. Des éclairages pertinents sur la connaissance des faits, sur la question des responsabilités et de l'implication des autorités françaises.

INTERVENANTS :

Vincent DUCLERT : Inspecteur Général de l'Éducation nationale, historien, spécialiste des génocides, de la IIIe République. Président d'une mission d'étude sur la recherche et l'enseignement du génocide et des crimes de masse en 2016, rédacteur d'un rapport remis au gouvernement en 2018. Président de la commission d'historiens sur le rôle de la France dans la période du génocide des Tutsi (2019-2021).

Hélène DUMAS : Historienne, chargée de recherche au CNRS et à l'Institut du Temps Présent, spécialiste du génocide des Tutsi.

Jean HATZFELD : Journaliste, écrivain, spécialiste des conflits au Proche-Orient, en Afrique, en Europe des Balkans, et du génocide des Tutsi.



1. Où en est à, l'heure actuelle, la recherche sur le génocide des Tutsi ?

Hélène DUMAS : Très peu de chercheurs sont engagés sur cette question. Les recherches ancrées dans les terrains archivistiques rwandais, dans les collines, dans la langue locale sont encore insuffisantes. Les investigations restent couteuses sur le plan financier mais aussi psychologique. Ces questions demandent un engagement très important chez l'historien. A l'heure actuelle au Rwanda, on a beaucoup de mouvements autour des archives, des continents archivistiques sont en train d'émerger au Rwanda.

Jean HATZFELD : Depuis 3 ans, il fait des recherches sur un village rwandais pour mieux comprendre les événements de 1994. L'objet de sa recherche est axé sur l'après génocide, comment vivre avec cela ? Il souligne le foisonnement des questions suite aux réponses apportées par les habitants. C'est une histoire sans fin, qui se poursuit à l'heure actuelle.

Vincent DUCLERT : Il s'agit d'un génocide, donc d'un processus méthodique. On observe un régime de dictature, que la France imaginait pouvoir démocratiser, mais qui mue en un pouvoir génocidaire. On peut étudier le pouvoir génocidaire au Rwanda grâce aux nombreuses ressources retrouvées au Rwanda. Ensuite, le travail sur les victimes est essentiel, à partir du témoignage des rescapés. Il cite l'ouvrage d'Hélène Dumas « Sans ciel ni terre : Paroles orphelines du génocide des Tutsi (1994-2006) », dans lequel l'historienne affronte ce qu'il y a de plus obscur dans un génocide, le mal qui est fait à des enfants, avec cette volonté de détruire la filiation. Il est important d'interroger chaque rescapé pour recueillir leur témoignage. Le dernier point concerne les responsabilités internationales car c'est un génocide qui n'aurait pas dû exister. La puissance la plus impliquée au Rwanda est la France, même s'il faudrait enquêter sur les responsabilités de l'ONU, des Etats-Unis. Le travail sur l'implication de la France doit débiter par une enquête sur les responsabilités internationales.

2. Qu'est-ce-que le rapport DUCLERT a apporté dans le domaine de la connaissance de ce génocide ?

Jean HATZFELD : Ce qui a été le plus marquant est la volonté de l'État français de changer d'attitude par rapport à cet événement, d'accepter l'idée de reconsidérer son histoire, de reconsidérer la politique de la Françafrique. Ce rapport indique de nombreuses zones d'ombre, éclaire certaines zones. On apprend beaucoup sur les années qui précèdent le génocide. Il dégage des pistes de travail intéressantes pour les historiens et les journalistes : sur l'opération Turquoise, sur l'église pendant et après le génocide.

Hélène DUMAS : Le rapport aborde la question franco-rwandaise et ne remet pas en cause la forme narrative de cette co-belligérance entre 1990 et 1994, du soutien de la France au régime rwandais de l'époque. Ces faits sont appuyés par des archives issues des fonds institutionnels français. Ce rapport est nourri d'archives qui sont nouvelles, qui précisent le contexte dans lequel ces décisions ont été prises. Ce qui serait intéressant c'est de mener des recherches aussi dans les archives rwandaises et de voir de quelles manières les homologues rwandais qui sont entrés en contact avec ces officiers français, ont collaboré sur le terrain. La question de la préparation est très importante, ce génocide a été préparé en amont et le rapport Muse affirme que la politique française entre 1990 et 1994 a donné le temps aux architectes du génocide de préparer le génocide, ce qui pourrait être une piste de recherche pour mettre en commun les récits français et rwandais dans les archives.

Jean HATZFELD : Il souligne « l'abrutissement » de la pensée politique française face à ce génocide. Le rapport décrit comment les autorités françaises pensent toujours sauver ce régime, maintenir ce régime Hutu.

3. **Si on écoute certaines voix dissonantes, ce rapport est incomplet dans la mesure où il n'y a que les archives françaises qui ont été ouvertes et que pour faire la lumière sur les responsabilités des uns et des autres, il faudrait aussi que l'ONU ouvre ses archives, que les États-Unis fassent de même, ainsi que la Belgique, ce qui permettrait d'atténuer le rôle de la France et de voir d'autres acteurs dans ces responsabilités. Peut-on parler d'un négationnisme ou d'un révisionnisme français dans l'étude de ce génocide ?**

Vincent DUCLERT : Ce rapport est public, et tout citoyen peut se rendre sur le site « Vie publique » pour le consulter et comprendre la méthodologie suivie. Les engagements du Président de la République sur l'ouverture des archives ont été respectés, y compris le fonds Mitterrand et le fonds Balladur. La société a compris l'implication très grave de la France dans ce processus. Ce rapport est l'aboutissement d'un travail collectif qui a fait sens et qui souligne comment la France accompagne ce régime raciste et corrompu et participe à ce processus génocidaire. Les autorités françaises avaient tous les moyens de comprendre ce processus car de nombreux travaux sur la Shoah et le génocide des arméniens existaient et les alertes qui sont venues de l'intérieur de l'Etat ont été écartées. Ce n'est pas une France monolithique, des guerres entre ministères sont à noter, des élus de l'Etat protestent à l'Assemblée nationale. Il y a un changement qui s'opère en 1994 car Balladur souhaite que la France soit neutre... Peut-on véritablement rester neutre face à un génocide ? Les archives montrent que sur le terrain, les militaires français et les diplomates font un travail régulier, d'identification des génocidaires, un travail différent de celui des politiques. Après ces événements, s'opère un déni car le nouveau régime rwandais, le Front patriotique rwandais qui met un terme au génocide désigne la France, donc pendant près de 30 ans on observe des crispations terribles. On vient de sortir de cette crispation lorsqu'on voit tous ces travaux publiés sur la question et le travail de la commission. Le tournant de cette reconnaissance vient du travail de connaissances.

Jean HATZFELD : Au lendemain d'un génocide, le plus grand ennemi est le négationnisme. C'est un fléau très puissant, qu'il faut combattre.

Hélène DUMAS : Toutes les personnes qui ont contesté le rapport ne sont pas forcément des négationnistes. Ce négationnisme du génocide des Tutsi est fondé sur la théorie du double génocide Tutsi et Hutu, qui renvoie aux imaginaires de guerres interethniques, de luttes tribales. Dans l'argumentaire négationniste qui se développe dans le monde anglophone, il y a aussi une hypercritique du régime rwandais actuel qui conduit ces personnes à réviser radicalement l'histoire du génocide.

4. **Dans les conclusions du rapport, il y a une phrase clé « La France ne peut pas être accusée de complicité mais il y a des responsabilités lourdes et accablantes concernant la France ». Que signifie cette phrase ?**

Vincent DUCLERT : La France a joué une part importante dans le processus génocidaire. Le Rwanda est la dernière défaite coloniale de la France, elle est dans l'incapacité, par ses autorités, à accepter sa part de responsabilité qui est très lourde. Dans les archives, on ne voit pas une intention française de s'associer au programme d'extermination des Tutsi. Mais cela ne signifie

pas que la France n'est pas responsable. Quelle est la définition de la complicité pour un historien ? Il s'agit d'une association intentionnelle à l'entreprise génocidaire. Dans les archives, on constate qu'il n'y a pas cette intention. Les responsabilités de la France représentent un niveau politique. Il y avait de nombreuses interrogations sur le pouvoir de François Mitterrand, mais la focale se dirigeait plus vers les forces armées françaises au Rwanda. Ce sont bien les ordres du Président de la République qui ont amené ces interventions, et on observe un certain malaise des agents de l'Etat. Ces responsabilités politiques entraînent des défaillances majeures au niveau intellectuel et institutionnel.

5. Cette défaite française doit-elle-être attribuée à François Mitterrand lui-même ?

Jean HATZFELD : Le sens qu'on donne aux mots, la complicité, la responsabilité, évolue. Il est trop tôt pour parler de complicité, mais on va vers la recherche de la complicité car les archives sont incomplètes, uniquement françaises, certaines de l'ambassade de France ont disparu. Le rapport souligne la disparition de ces archives.

Hélène DUMAS : Matériellement, sur certains points précis, sur des lieux et des actes précis, il est tout à fait possible d'expliquer des complicités. La question des violences sexuelles commises par certains soldats français au Rwanda avant le génocide est pendant l'opération Turquoise, est très importante. La question de la présence des officiers français dans les camps militaires des miliciens doit être soulevée.

Vincent DUCLERT : Il est important de mobiliser les témoignages des rescapés pour avoir une banque de données à analyser. L'opération Turquoise a été à l'origine de crimes, de viols mais ils ne sont pas documentés, d'où l'importance de croiser les témoignages.

6. Le rapport Muse mentionne plus d'une centaine d'exfiltrations de génocidaires vers la France. Dans un article de Vincent DUCLERT dans la revue Esprit, il est évoqué un retard en France sur les connaissances des génocides et les reconnaissances des génocides. Pourquoi ce retard ?

Vincent DUCLERT : Les événements au Rwanda sont très récents et donc jettent un regard obscur sur le 2^{ème} septennat de François Mitterrand. D'autres contraintes doivent être mises en évidence comme l'éloignement, la langue, le difficile accès au terrain. Il faut revenir au politique, le déblocage de la parole politique sur les génocides est important. La prise de parole d'Emmanuel Macron à Kigali ou celle de Jacques Chirac en 1995 a donné raison à un certain nombre d'acteurs politiques et administratifs qui avaient vu juste et dont la parole n'avait jamais été entendue. Par exemple, le diplomate Antoine Anfré qui dénonçait en 1990 le régime monstrueux au Rwanda, est devenu aujourd'hui l'ambassadeur de France au Rwanda.

Jean HATZFELD : La raison principale de l'aveuglement de tous les acteurs français dans les mois qui précèdent le génocide, pendant et après, n'est pas liée à une méconnaissance, ni à des crispations historiques, c'est la volonté de Mitterrand de gagner du temps devant l'offensive anglophone qui menace la francophonie.

Hélène DUMAS : Un grand travail doit être mené auprès des publics scolaires, le sujet est entré dans les programmes d'histoire de Terminale. Cette connaissance doit être transmise aux générations nées après 1994.

Dalila CHALABI

